

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale

Angoulême, le 19 décembre 2005,

Dossier suivi par
Dominique Karas
N°: DK/CN 97
Téléphone
05 45 95 53 04
Fax
05 45 90 14 60
Mél
ce.angouleme.adjia
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16 023 Angoulême cedex

Objet : Procédure de signalement.

Conformément à l'engagement pris en concertation avec les IEN et pour faire suite aux demandes émanant du terrain, j'ai l'honneur de vous faire parvenir l'outil mis au point par mes services pour vous aider dans la gestion des situations relevant de la maltraitance ou des violences sexuelles exercées sur les enfants dont vous avez la charge. Je précise que cet outil a fait l'objet d'une validation de la part de Monsieur le Procureur du TGI d'Angoulême.

Quatre fiches outils ont ainsi pour objectif de faciliter l'identification et le traitement des situations liées à la prévention ou au signalement :

- Que faire... en cas de suspicion de maltraitance ou enfant en risque de danger, en cas de maltraitance physique grave ou de révélation de violence sexuelle,

Les professionnels à contacter,

- Conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance,
- Conduite à tenir en cas de maltraitance physique grave ou de révélation de violence sexuelle,
- Fiche outil pour la rédaction du signalement.

Espérant que cet outil répondra clairement à vos attentes, je vous invite à organiser une concertation dans la perspective d'une lecture partagée au sein de votre équipe.



Philippe Carrière.